

MARCHÉ PUBLIC DE PRESTATIONS DE SERVICES

RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

Pouvoir adjudicateur

COMMUNE DE COLLIOURE

Représentant du pouvoir adjudicateur

Monsieur Le Maire

Objet du marché

Mise en œuvre et réalisation de spectacles pyrotechniques

Date d'envoi de l'avis d'appel public à la concurrence :

Mercredi 30 mai 2018 à 09h00

Date limite de remise des offres :

Mercredi 20 juin 2018 à 12h00

Sommaire

1. <u>Objet de la consultation et lieu de livraison</u>
2. <u>Conditions de la consultation</u>
2.1 Procédure de la consultation.....
2.2 Structure de la consultation.....
2.3 Nature des candidats
2.4 Délai de validité des offres
2.5 Visite sur site
2.6 Texte Hygiène et Sécurité
3. <u>Durée du marché</u>
3.1 Durée du marché
3.2 Clause de reconduction du marché
4. <u>Modalités de règlement</u>
5. <u>Contenu du dossier de consultation des entreprises</u>
6. <u>Modalités de présentation des dossiers</u>
6.1 Modalités de déroulement de la procédure
6.2 Renseignements relatifs à la candidature : PREMIER SOUS-DOSSIER
6.3 Contenu de l'offre : SECOND SOUS-DOSSIER.....
7. <u>Modalités de transmissions des plis</u>
7.1 Modalités de transmission physique des plis
7.1.1 Documents de la candidature
7.1.2 Documents de l'offre
7.2 Adresse postale de remise des plis
7.3 Adresse physique de remise des plis
8. <u>Analyse des candidatures et jugement des offres</u>
8.1 Analyse des candidatures
8.2 Jugement des offres
8.3 Classement des offres
9. <u>Informations complémentaires</u>
9.1 Renseignements administratifs
9.2 Renseignements techniques

1. Objet de la consultation et lieu de livraison

La consultation a pour objet les prestations suivantes : Conception et Organisation de spectacles pyrotechniques du 16/08 et 31/12/2018, conformément aux prescriptions du Cahier des Clauses Particulières.

Lieu d'exécution des prestations de service : Divers sites situés dans la baie de Collioure.

2. Conditions de la consultation

2.1 Procédure de la consultation

La présente consultation est lancée suivant la procédure adaptée, en application de l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics avec possibilités de négociation.

2.2 Structure de la consultation

Les prestations sont en lot unique de consultation, définis comme suit :

Lot n°	Désignation
unique	Spectacle pyrotechnique du 16 août 2018 Spectacle pyrotechnique du 31 décembre 2018

2.3 Nature des candidats

Les prestations sont réservées à une profession particulière :

- La profession des artificiers

2.4 Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est de 90 jours. Il court à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

2.5 Visite sur site

Les candidats pourront procéder à une visite sur site. Cette visite leur permettra d'apprécier la nature du site et les difficultés éventuelles de réalisation des prestations qui en découlent.

Pour obtenir les renseignements afin d'effectuer cette visite, ils devront s'adresser à :

Contact : M. François LLOBET

Téléphone : 06.23.72.31.51 / Télécopie : 04.68.82.14.28.

Mail : services.techniques@collioure.net

Un certificat sera remis à chaque candidat après visite du site.

2.6 Texte Hygiène et Sécurité

Se reporter au Cahier des clauses particulières.

3. Durée du marché

3.1 Durée du marché

Les règles concernant la durée du marché sont fixées dans l'acte d'engagement et ne peuvent en aucun cas être changées.

3.2 Clause de reconduction du marché

Le marché ne prévoit pas de reconduction.

4. Modalités de règlement

Le paiement se fera par virement au moyen d'un mandat administratif.

Le délai global de paiement est de 30 jours conformément aux dispositions du Cahier des clauses particulières.

5. Contenu du dossier de consultation des entreprises

Le Dossier de Consultation des Entreprises comprend les pièces suivantes :

- Le présent Règlement de la Consultation (R.C.)
- L'Acte d'Engagement (ATTRI1)
- Le Cahier des Clauses Particulières (C.C.P.)

L'ensemble des pièces sont consultables et téléchargeables sur le Portail Internet de la Ville de Collioure : <http://www.collioure.net>

6. Modalités de présentation des dossiers

6.1 Modalités de déroulement de la procédure

La présente procédure est ouverte et se déroulera comme suit :

- Analyse des candidatures des plis reçus au plus tard à la date indiquée en page de garde du présent règlement.
- Analyse des seules offres dont la candidature a été agréée par notation en fonction des critères de sélection mentionnés à l'article 8.2 ci-après
- Classement des offres en fonction des points reçus par chaque candidat
- Attribution du marché au candidat classé en première position

Il est rappelé que la totalité du dossier remis par les candidats devra être rédigée en langue française et que le (les) signataire(s) doit / doivent être habilité(s) à engager juridiquement le candidat.

Le dossier à remettre par le candidat sera placé sous enveloppe cachetée qui contiendra deux enveloppes également cachetées :

- **LE PREMIER SOUS-DOSSIER** contiendra les renseignements concernant **LA CANDIDATURE**
- **LE SECOND SOUS-DOSSIER** contiendra **l'OFFRE ET LE MÉMOIRE TECHNIQUE**

6.2 Renseignements relatifs à la candidature : PREMIER SOUS-DOSSIER

L'enveloppe contiendra les pièces suivantes :

Pièces administratives demandées aux candidats :

– Le candidat produit dûment complétés les imprimés suivants : **Imprimé DC1** "Lettre de candidature", **Imprimé DC2** "Déclaration du candidat", **Imprimés Cerfa N°3666** "Attestations fiscales" et **Attestations sociales** des organismes compétents.

Ces imprimés sont disponibles en ligne sur le site : <http://www.marche-public.fr/>

– Redressement judiciaire : Le candidat produit la copie du ou des jugements prononcés, **s'il est en redressement judiciaire** ;

– Engagement : Le candidat produit si nécessaires les pouvoirs des personnes habilitées à l'engager juridiquement ;

Pièces techniques demandées aux candidats si ces renseignements ne sont pas mentionnés dans l'imprimé DC2 mentionné ci-dessus :

– Déclaration de chiffre d'affaires : déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, services ou travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles ;

- Déclaration d'effectifs : déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années;
- Dossier des références : des marchés similaires de moins de 3 ans
- Liste des moyens techniques : déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature ;
- Description technique des moyens et mesures employées : une description de l'équipement technique, des mesures employées par l'opérateur économique pour s'assurer de la qualité et des moyens d'étude et de recherche de son entreprise ;
- Certificat de qualification : Certificat de qualification au tir d'artifices fournis par les services préfectoraux

Capacités des sous-traitants :

Pour justifier de ses capacités professionnelles, techniques et financières, le candidat peut demander que soient également prises en compte les capacités professionnelles, techniques et financières d'un ou de plusieurs sous-traitants ou d'autres opérateurs économiques. Dans ce cas, il doit justifier dès sa candidature des capacités de ce ou ces opérateurs et du fait qu'il en dispose pour l'exécution du marché.

A cette fin le candidat produira un engagement écrit émanant d'un représentant dûment habilité du sous-traitant ou une copie du contrat de sous-traitance, ou pour les autres opérateurs, une copie du contrat qui les oblige, joints aux renseignements relatifs à la candidature.

Pour chacun des opérateurs présentés, le candidat devra joindre une déclaration de l'opérateur indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics (les interdictions de soumissionner aux marchés et accords-cadres définies à l'article 51 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 et aux articles 45 et 48 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015).

Afin de justifier des capacités techniques et financières de chaque opérateur, le candidat devra joindre par ailleurs les mêmes documents que ceux exigés des candidats par le pouvoir adjudicateur.

RAPPEL :

Seuls les sous-traitants qui ont été agréés par la collectivité avant le commencement d'exécution des prestations sous-traitées, pourront bénéficier du paiement direct par la Collectivité.

Le marché ne pourra être attribué au candidat retenu que sous réserve que celui-ci produise, **dans le délai de 10 jours à compter de la notification de la demande du pouvoir adjudicateur, les certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales.**

Afin de satisfaire à ces obligations, le candidat établi dans un Etat autre que la France doit produire un certificat établi par les administrations et organismes du pays d'origine. Lorsqu'un tel certificat n'est pas délivré par le pays concerné, il peut être remplacé par une déclaration sous serment, ou dans les Etats où un tel serment n'existe pas, par une déclaration solennelle faite par l'intéressé devant l'autorité judiciaire ou administrative compétente, un notaire ou un organisme professionnel qualifié du pays.

6.3 Contenu de l'offre : SECOND SOUS-DOSSIER

L'enveloppe contiendra les pièces suivantes :

- Un acte d'engagement : cadre ci-joint à compléter, dater et signer par les représentants qualifiés de toutes les entreprises candidates ayant vocation à être titulaires du marché.
- Le Cahier des clauses particulières, cahier ci-joint à accepter sans modification.
- Le Devis descriptif, document à rédiger par chaque candidat.

- Un Mémoire Technique exposant la manière dont le candidat exécutera les prestations et décrivant le matériel proposé pour la réalisation de la prestation.

7. Modalités de transmissions des plis

Eu égard au montant du marché, les candidats ne peuvent pas transmettre leur dossier par voie électronique.

7.1 Modalités de transmission physique des plis

Le dossier remis par le candidat sera transmis sous pli cacheté contenant les 2 sous-dossiers mentionnés aux articles 6.2 et 6.3 ci-dessus.

L'enveloppe extérieure portera les mentions suivantes :

<u>Objet de la consultation</u>	Spectacles pyrotechniques
LOT(S) N° : UNIQUE	
<i>"Ouverture réservée au service destinataire"</i>	

7.1.1 Documents de la candidature

Ces documents sont mentionnés à l'article « Renseignements relatifs à la candidature » du présent règlement.

7.1.2 Documents de l'offre

Ces documents sont mentionnés à l'article « Contenu de l'offre » du présent règlement.

7.2 Adresse postale de remise des plis

Les plis pourront être adressés en courrier RECOMMANDÉ AVEC AVIS DE RÉCEPTION POSTAL ou par tout moyen permettant de déterminer de façon certaine la date et l'heure de réception à l'adresse suivante :

<u>Adresse :</u>	COMMUNE DE COLLIOURE SERVICE MARCHES PUBLICS 3 rue de la République 66190 COLLIOURE
-------------------------	---

7.3 Adresse physique de remise des plis

Les plis pourront être DÉPOSÉS CONTRE RÉCÉPISSÉ l'adresse suivante :

<u>Adresse :</u>	COMMUNE DE COLLIOURE SERVICE MARCHES PUBLICS 3 rue de la République 66190 COLLIOURE
<u>Horaires d'ouverture des bureaux :</u>	DE 9H00 A 12H00 ET DE 15H00 A 17H00

8. Analyse des candidatures et jugement des offres

8.1 Analyse des candidatures

Les candidatures qui ne sont pas recevables ou qui ne sont pas accompagnées des pièces mentionnées à l'article « Renseignements relatifs à la candidature » du présent règlement ou

qui ne présentent pas des garanties techniques et financières suffisantes ne sont pas admises.

Critères de sélection des candidatures communs:

Qualifications professionnelles
Références pour des missions similaires
Capacités techniques et financières, moyens humains et matériels
Certificats de capacité de moins de 3 ans

8.2 Jugement des offres

Sur la base de critères ci-dessous énoncés, le représentant du pouvoir adjudicateur, choisit l'offre économiquement la plus avantageuse.

Le représentant du pouvoir adjudicateur peut en accord avec le candidat retenu procéder à une mise au point des composantes du marché sans que ces modifications puissent remettre en cause les caractéristiques substantielles notamment financières du marché.

Critère de jugement des offres	Pondération
Qualité esthétique et fonctionnelle : appréciation des prestations proposées sur dossier "Mémoire technique" joint à l'offre	40 %
Prix	40 %
Poids de la matière active	20 %

- **Pour le critère "Qualité esthétique et fonctionnelle"**, une note sur 20 sera attribuée à chaque spectacle en fonction de la qualité du mémoire technique qui fera apparaître les éléments mentionnés ci-après :

Les candidats devront accorder une attention toute particulière quant à la rédaction et au contenu de ce mémoire justificatif. En effet, celui-ci servira de base de jugement de l'offre du candidat.

La personne publique utilisera comme sous-critères de jugement tous les points suivants :

1. Qualité artistique des prestations proposées : 5 points
2. Créativité des prestations proposées : 5 points
3. Qualité des produits sélectionnés : 5 points
4. Durée du spectacle proposée : 5 points

Chaque sous-critère recevra un nombre de points en fonction de la qualité des explications et des descriptions mentionnées dans la mémoire technique. Il appartient donc aux candidats de mettre en valeur dans leur mémoire les éléments qui permettront à la personne publique de juger leurs offres au vu des points mentionnés ci-dessus. Tous les points seront ensuite additionnés pour obtenir une note globale sur le critère "Qualité esthétique et fonctionnelle".

- **Pour le critère "Prix"**, une note sur 20 sera attribuée à chaque spectacle par comparaison entre les propositions de chaque candidat.
- **Pour le critère "Poids de la matière active"**, une note sur 20 sera attribuée à chaque spectacle par comparaison entre les propositions de chaque candidat.

8.3 Classement des offres

Les offres devront être conformes aux prescriptions du Cahier des Charges.

Le jugement sera effectué dans les conditions prévues aux l'article 62 et 63 du décret.

Chaque candidat recevra donc un nombre de point pour chaque critère. Ces points seront ensuite additionnés, en respectant les pondérations mentionnées ci-dessus, les offres seront ensuite classées par ordre décroissant de points reçus.

Tout rabais ou remise de toute nature qui n'est pas expressément autorisé par le présent règlement ne sera pas pris en compte.

Lors de l'examen des offres, le représentant du pouvoir adjudicateur, se réserve la possibilité de se faire communiquer les décompositions ou sous détails des prix, ayant servis à l'élaboration des prix, qu'elle estimera nécessaires.

9. Informations complémentaires

9.1 Renseignements administratifs

Pour obtenir tous les renseignements administratifs complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront adresser une demande au service suivant :

Nom de l'organisme : COMMUNE DE COLLIOURE

Service Marchés Publics

Correspondant : Thierry BOUYSSOU

Téléphone : 04.68.82.05.66. / **Télécopieur** : 04.68.82.14.28.

Adresse de courrier électronique (courriel) : marches.publics@collioure.net

Les candidats devront faire parvenir leur demande au plus tard 5 jours avant la date limite de remise des offres. Cette demande pourra être effectuée suivant les modalités suivantes :

Par télécopie ou courriel

9.2 Renseignements techniques

Pour obtenir tous les renseignements techniques complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront adresser une demande au service suivant :

Nom de l'organisme : COMMUNE DE COLLIOURE

Correspondant : François LLOBET

Adresse de courrier électronique (courriel) : services.techniques@collioure.net

Les candidats devront faire parvenir leur demande au plus tard 5 jours avant la date limite de remise des offres.

Cette demande pourra être effectuée suivant les modalités suivantes :

COURRIEL UNIQUEMENT

Un document répondant à l'ensemble des questions d'ordre administratif et technique sera, le cas échéant, accessible sur le site de la ville, au plus tard 5 jours avant la date fixée pour la réception des offres :

<http://www.collioure.net>